

UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE
RESULTATS DES VOTES
ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 18 MAI 2016

Nombre d'actions disposant du droit de vote :	16 054 981
Nombre des droits de vote :	16 054 981
Nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance :	53
Nombre de voix présentes, représentées ou ayant voté par correspondance à l'AGO :	13 004 358
Nombre de voix présentes, représentées ou ayant voté par correspondance à l'AGE :	13 016 358

RESOLUTIONS	Pour	Contre	Abstention	Total votes	Pour %	Contre %	Abstention %
Résolution n° 1 (à caractère ordinaire) : Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2015	13 004 358	-	-	13 004 358	100 %	-	-
Résolution n° 2 (à caractère ordinaire) : Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2015	13 004 358	-	-	13 004 358	100 %	-	-
Résolution n° 3 (à caractère ordinaire) : Affectation du résultat, fixation du dividende à 1,95 € par action et de sa date de mise en paiement	13 004 358	-	-	13 004 358	100 %	-	-
Résolution n° 4 (à caractère ordinaire) : Approbation des conventions réglementées visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce (1) <i>(1) M. Paul Younès et Mme Karyn Bayle ont été exclus pour le calcul du quorum et n'ont pas pris part au vote</i>	12 996 318	-	-	12 996 318	100 %	-	-
Résolution n° 5 (à caractère ordinaire) : Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions	12 893 277	111 081	-	13 004 358	99,15 %	0,85 %	-
Résolution n° 6 (à caractère ordinaire) : Vote consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2015 aux dirigeants responsables et à certaines catégories de personnel – article L511-73 du Code Monétaire et Financier	12 994 099	10 259	-	13 004 358	99,92 %	0,08 %	-

Résolution n° 7 (à caractère ordinaire) : Approbation de l'engagement réglementé visé à l'article L. 225-42-1 du Code de Commerce pris au bénéfice de Monsieur Paul Younès (1) <i>(1) M. Paul Younès a été exclu pour le calcul du quorum et n'a pas pris part au vote</i>	12 997 506	-	-	12 997 506	100 %	-	-
Résolution n° 8 (à caractère ordinaire) : Approbation de l'engagement réglementé visé à l'article L. 225-42-1 du Code de Commerce pris au bénéfice de Madame Karyn Bayle (1) <i>(1) Mme Karyn Bayle a été exclue pour le calcul du quorum et n'a pas pris part au vote</i>	13 003 170	-	-	13 003 170	100 %	-	-
Résolution n° 9 (à caractère extraordinaire) : Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions aux salariés de l'Union Financière de France Banque et des Sociétés liées, dans le cadre des plans d'incitation long terme du Groupe	12 960 571	55 787	-	13 016 358	99,57 %	0,43 %	-
Résolution n° 10 (à caractère extraordinaire) : Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions aux personnes (salariés et mandataires sociaux de l'Union Financière de France Banque et des Sociétés liées) visées par l'article L. 511-71 du Code Monétaire et Financier, pour le paiement d'une partie de leur rémunération variable annuelle	12 950 312	66 046	-	13 016 358	99,49 %	0,51 %	-
Résolution n° 11 (à caractère ordinaire) : Pouvoirs pour formalités	13 004 358	-	-	13 004 358	100 %	-	-